

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

---

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par  
M. Letchimy, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« États »,

insérer les mots :

« ou territoires »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et d'harmonisation avec les autres articles de la proposition de loi.